

2015

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Art. D.2224-1 à D.2224-3 du CGCT



Syndicat Mixte d'Étude et de Traitement des Déchets Ménagers

3, Avenue de la Croix Blanche - B.P. N° 5 - 30 301 BEAUCAIRE PDC1

Courriel : srenv.secretariat@wanadoo.fr - ☎: 04 66 59 15 03

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS EXERCICE 2015

PREAMBULE

L'année 2015 a été marquée par un texte majeur qui va avoir des incidences sur les années à venir. Il s'agit :

- ✚ De la Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte (LTECV) qui fixe un certain nombre d'objectifs chiffrés à l'horizon 2025.

De ce texte sont issus quelques décrets, dont celui du 30 décembre 2015 (D.2015-1827) fixant les indicateurs que doit contenir le rapport annuel du service (Articles D.2224*-1 à D.2224-3 du CGCT.)

Bien que cette nouvelle forme ne soit obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 (sur l'exercice 2016), il a paru intéressant d'anticiper sur cette obligation afin de commencer à maîtriser la forme et le contenu de ce nouveau rapport.

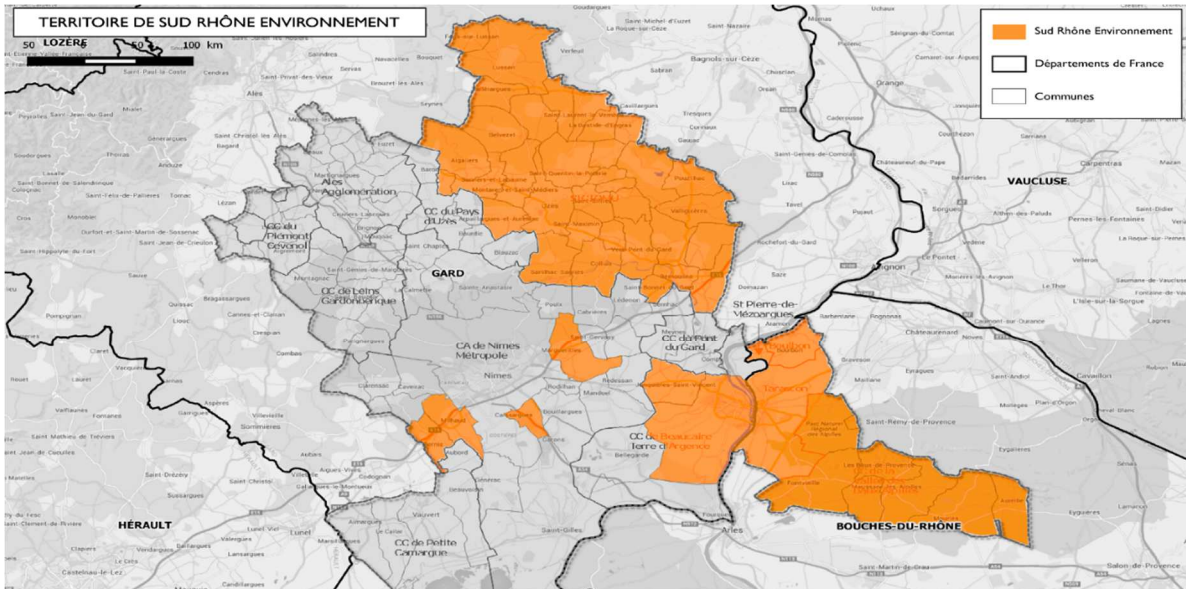
Il est à noter que conformément aux objectifs fixés par les textes réglementaires, la base de comparaison de l'ensemble des indicateurs est l'année 2010. C'est cette borne qui sera prise désormais pour le rapport.

CONTEXTE LOCAL

A. Territoire :

Sud Rhône Environnement est un syndicat mixte regroupant 51 communes du Gard et des Bouches du Rhône. Le territoire se décompose à 5 grands secteurs répartis comme suit :

- ✚ Les communes de Boulbon, St Pierre de Mézoargues, Tarascon,
- ✚ La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (Beaucaire et Jonquières St Vincent),
- ✚ La Communauté de Communes de la Vallée des Baux et des Alpilles (St Etienne du Grès, Mas Blanc les Alpilles, Aureille, Fontvieille, Le Paradou, Les Baux de Provence, Maussane les Alpilles et Mouriers),
- ✚ La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole (Bernis, Caissargues, Marguerittes et Milhaud)
- ✚ Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès (Aigaliers, Argilliers, Arpaillargues et Aureilhac, La Bastide d'Engras, Belvezet, La Bruguière, La Capelle et Masmolène, Castillon du Gard, Collias, Flux, Foissac, Fons sur Lussan, Fontarèches, Fournès, Lussan, Montaren et Saint Médiars, Pugnadoresse, Pouzilhac, Remoulins, Saint Bonnet du Gard, Saint Hilaire d'Ozilhan, Saint Hippolyte de Montaigu, Saint Laurent la Vernède, Saint Maximin, Saint Quentin la Poterie, Saint Siffret, Saint Victor des Oules, Sanilhac et Sagriès, Serviers et Labaume, Uzès, Vallabrix, Vallérargues, Valliguières et Vers Pont du Gard).



Ce territoire morcelé présente quelques inconvénients notamment du fait que pour 3 EPCI, une partie seulement de leur territoire est concerné par les actions du Syndicat.

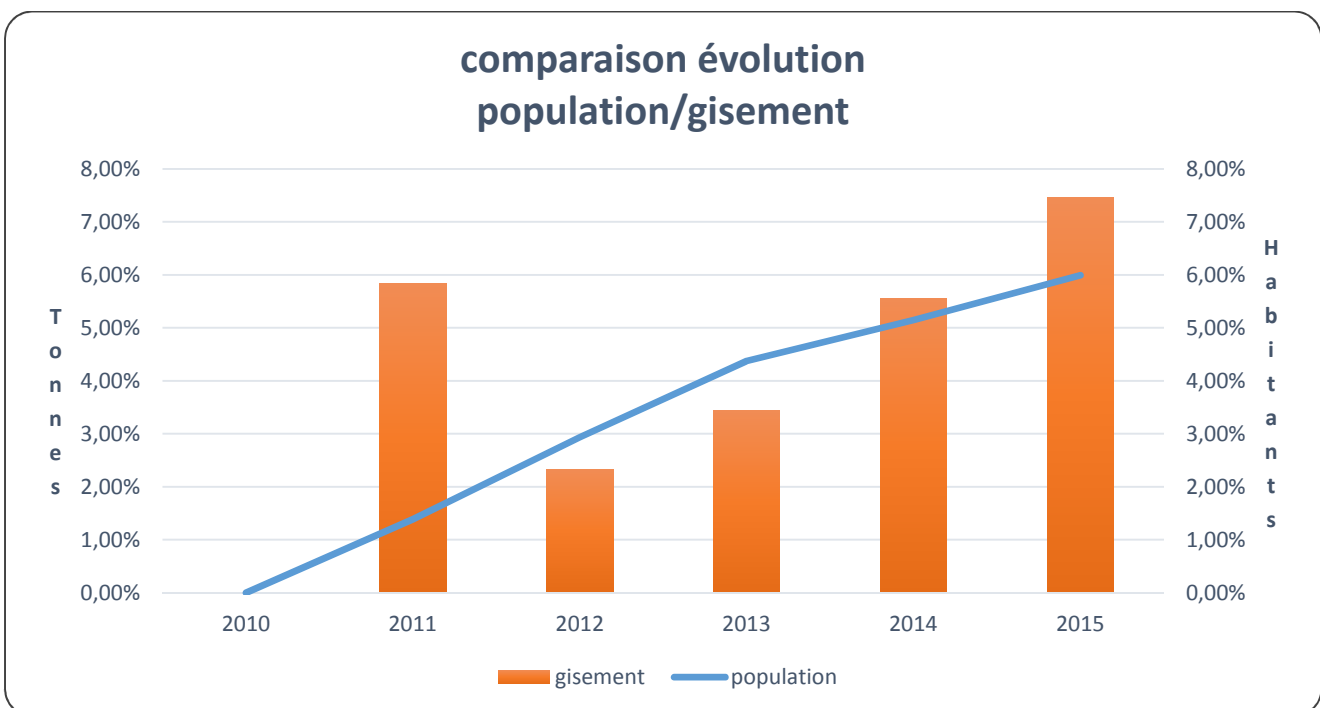
De même, le chevauchement sur deux départements, impose de se préoccuper des Plans de gestion des déchets de chacun d'eux, sachant que ces derniers ne sont pas identiques en termes de compétences partagées et d'objectifs. Il est à noter cependant que, pour la partie traitement, c'est le Plan Gardois qui s'applique.

B. Population :

En 2015, le syndicat comptait une population officielle de 105 568 habitants (population INSEE de 2012).

La progression de cette population est de 6 % depuis 2010 soit 1 % par an.

Il est intéressant de corréler cette évolution avec celle du gisement de déchets traités, pour mesurer si les actions de prévention qui ont été développées par les collectivités de base et dans une moindre mesure par SRE, ont un impact positif sur la production de déchets.



On constate malheureusement que le gisement progresse plus vite que la population. Il sera donc nécessaire de trouver les causes de cette évolution.

C. Compétences :

Par ses statuts, Sud Rhône Environnement assure la compétence **transport et traitement des déchets des ménages**, à laquelle les élus ont souhaité y adjoindre **la communication afférente**.

Cela signifie, que les collectivités de bases restent compétentes pour l'organisation et l'exploitation du service de collecte des déchets. C'est ainsi qu'elles sont libres de décider ou non de prendre en charge les déchets professionnels non assimilés aux déchets ménagers.

Elles restent également compétentes en matière de mise en place d'un Plan Local de Prévention des déchets.

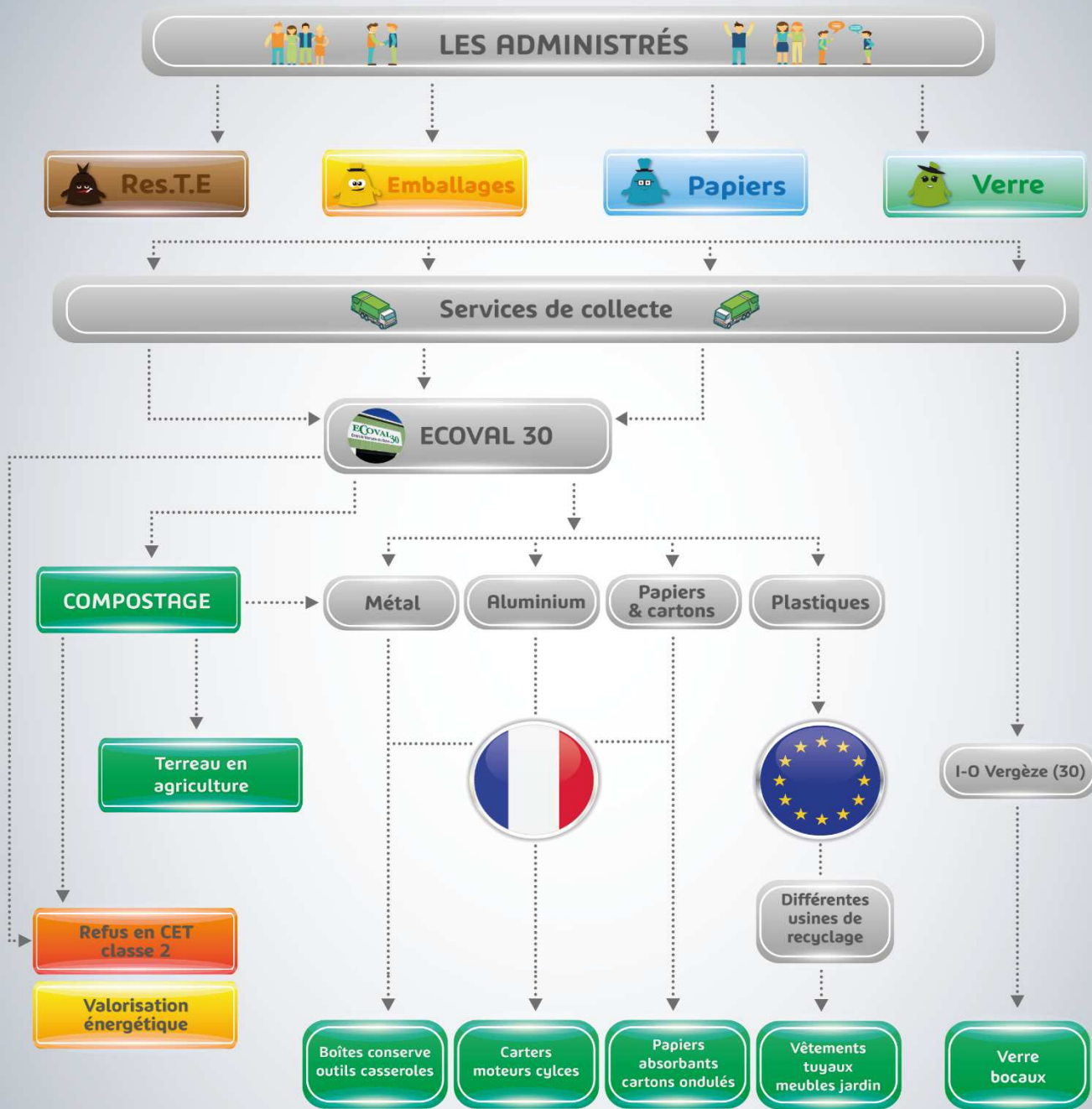
Néanmoins, SRE a souhaité mettre en place un Plan supra-territorial de Prévention afin de créer des synergies sur certaines thématiques de prévention. Tout comme la communication, cette action vient s'ajouter à celles menées par les collectivités de base.

INDICATEURS TECHNIQUES

D. Nature du traitement

Dès son origine, le syndicat a fait le choix de rechercher les traitements les plus efficaces en matière de valorisation. Au fil des années, il s'est adapté aux nouvelles orientations européennes de hiérarchie de traitement, démontrant par là-même que les choix de départ étaient pertinents.

Le tableau synoptique ci-après détaille l'ensemble des flux traités par SRE.

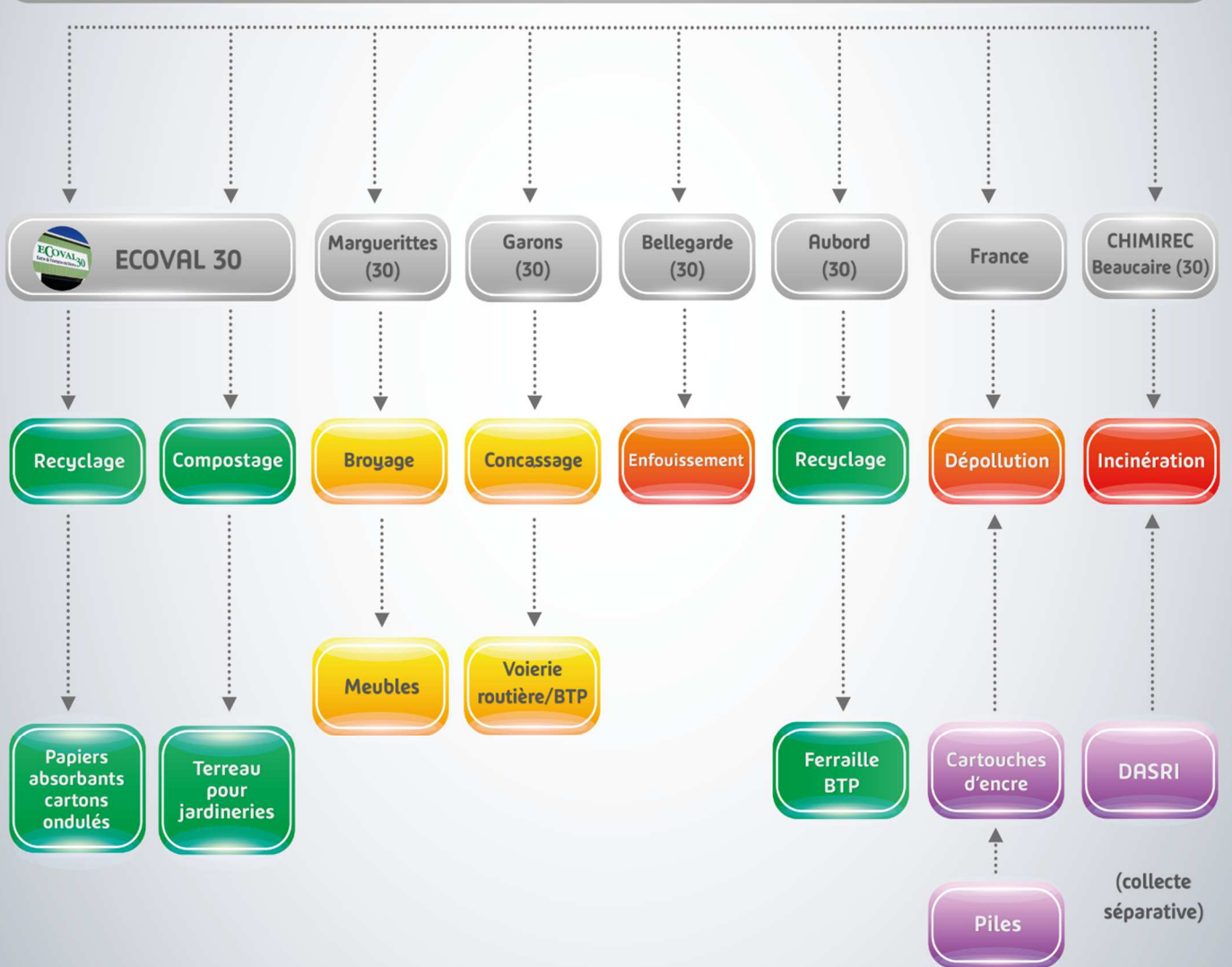
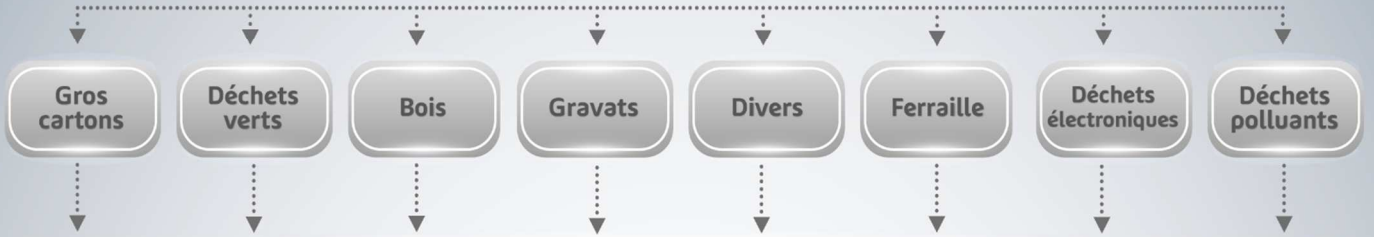


Échelle de sauvegarde de l'environnement





LES ADMINISTRÉS






Échelle de sauvegarde de l'environnement



A ce dernier s'ajoute un nombre grandissant de contrats signés avec les éco-organismes de filières, à savoir :

FILIERE	Eco-organisme	Fin du contrat
Emballages	Ecoemballages	31 Décembre 2016
Papiers	Ecofolio	31 Décembre 2016
D3E	Ecosystèmes	31 Décembre 2020
DDS	EcoDDS	Durée Indéterminée
Meubles	Ecomobilier	31 Décembre 2018

Par ailleurs, un certain nombre de conventions de partenariat ont été passées avec des collecteurs ou des éco-organismes non agréés par l'Etat afin d'assurer l'évacuation et la valorisation de déchets spécifiques, et ce à titre gratuit. Il s'agit :

-  Piles SCRELEC
-  Cartouches d'encre COLLECTOR
-  Capsules de café COLLECTOR

E. Taux global de valorisation

La mise en place des filières de valorisation, à tous les niveaux de flux, permet d'atteindre un taux global de valorisation matière de 68,6 %.

Il est, ici, utile de rappeler que les Lois Grenelle de l'Environnement (2009 et 2010) fixaient comme objectif un taux de 45 % de valorisation matière (recyclage et compostage) à l'horizon 2015.

Le taux atteint par le syndicat permet de regarder l'avenir avec sérénité, mais sans oublier pour cela que des marges de progrès restent possibles.

2015	Nature	tonnage	traitement	
S e l e c t i v e	Emballages ménagers	2510,08	Recyclage	2510,08
	Papiers-journaux	2201,44	Recyclage	2201,44
	Verre	3572,91	Recyclage	3572,91
	Cartouches encre	0,83	Valorisation	0,664
			Incinération	0,166
	Piles	5,81	Incinération	1,453
			Valorisation	4,358
	capsules café	1,28	Valorisation	1,28
D é c h è t e r i e s	Bois	3425,06	Valorisation	3425,06
	Ferraille	1321,26	Recyclage	1321,26
	Cartons	1217,74	Recyclage	1217,74
	Meubles	430,67	Valorisation	430,67
	Gravats	11592,46	Valorisation	11592,46
	Batteries	18,19	Valorisation	18,19
	Huiles minérales usagées	40,59	Valorisation	40,59
	Huile alimentaire	5,26	Valorisation	5,26
	Végétaux	12034,35	Compostage	12034,35
			Recyclage	687,2
	DEEE	843,61	valorisation	61,1
			Dépollution	95,31
	DMS	150,62	Incinération	150,62
	Plâtres	654,8	Enfouissement	654,8
	Amiante	3,4	Enfouissement	3,4
Encombrants	7173,3	Enfouissement	7173,3	
		acier recyclé	197,26	
ResTE	31039,96	compostage	6704,46	
		Valorisation	7633,66	
		Enfouissement	16504,58	

Recyclage Valorisation
53659,99
68,58%

Destruction
24583,63
31,42%

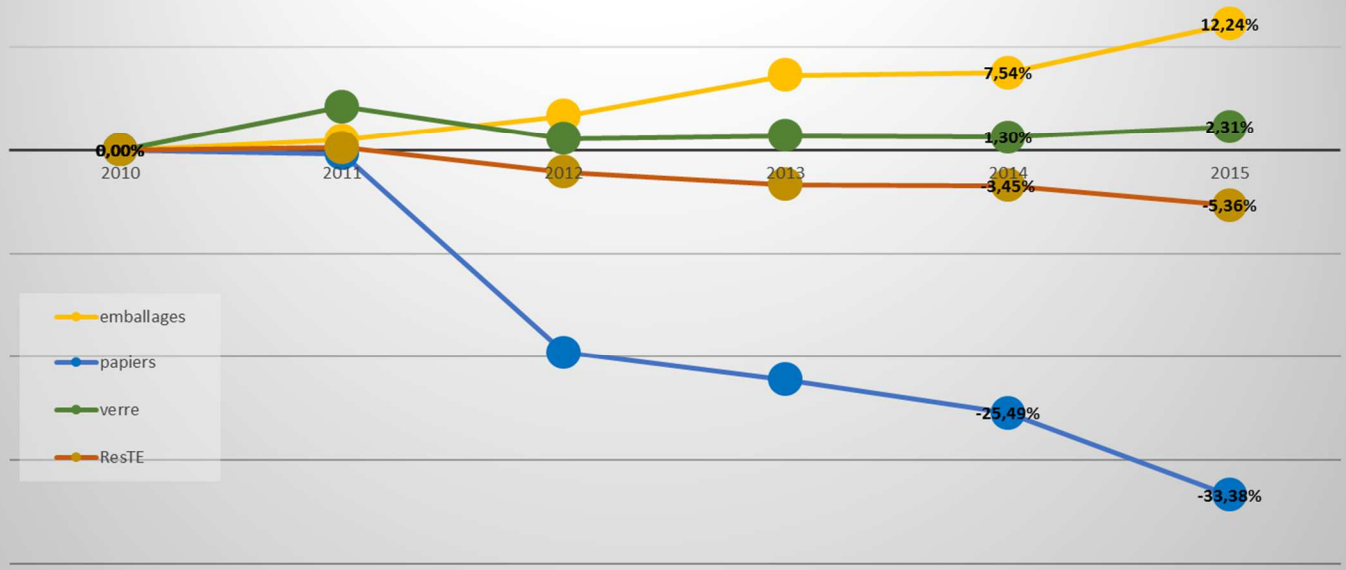
F. Evolution des flux traités

L'évolution globale de l'ensemble des flux ménagers hors déchèteries a connu des situations très diverses, avec notamment un effondrement du flux papiers.

De la même manière, la réduction du gisement ResTE se poursuit, même s'il a tendance à stagner un peu en 2015.

En revanche, la progression des emballages (multimatériaux ou verre) est un encouragement à poursuivre les efforts engagés depuis 5 ans.

Evolution production par rapport à 2010

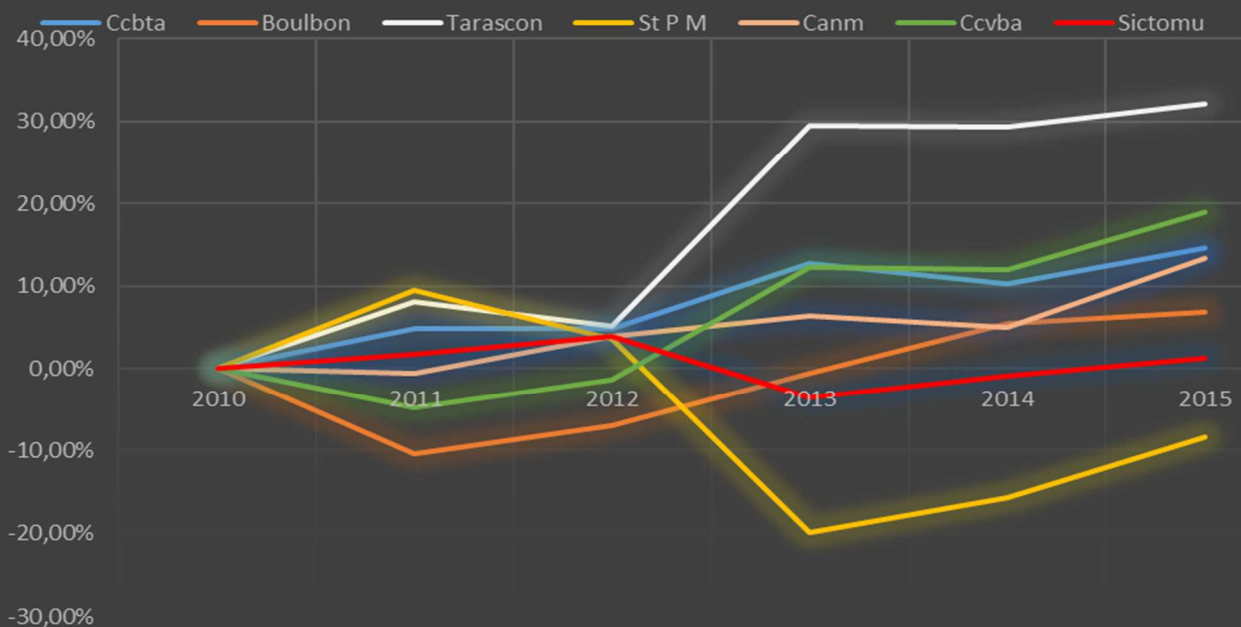


Emballages :

Pour la période considérée (2010-2015), le taux de progression des emballages s'établit à +12,24 %, ce qui représente une performance par habitant de 24,19 kg pour l'année, avec un bond de près de 1,25 kg entre 2014 et 2015.

Cependant, l'évolution par collectivité est inégale comme le démontre le graphique suivant.

Evolution production emballages



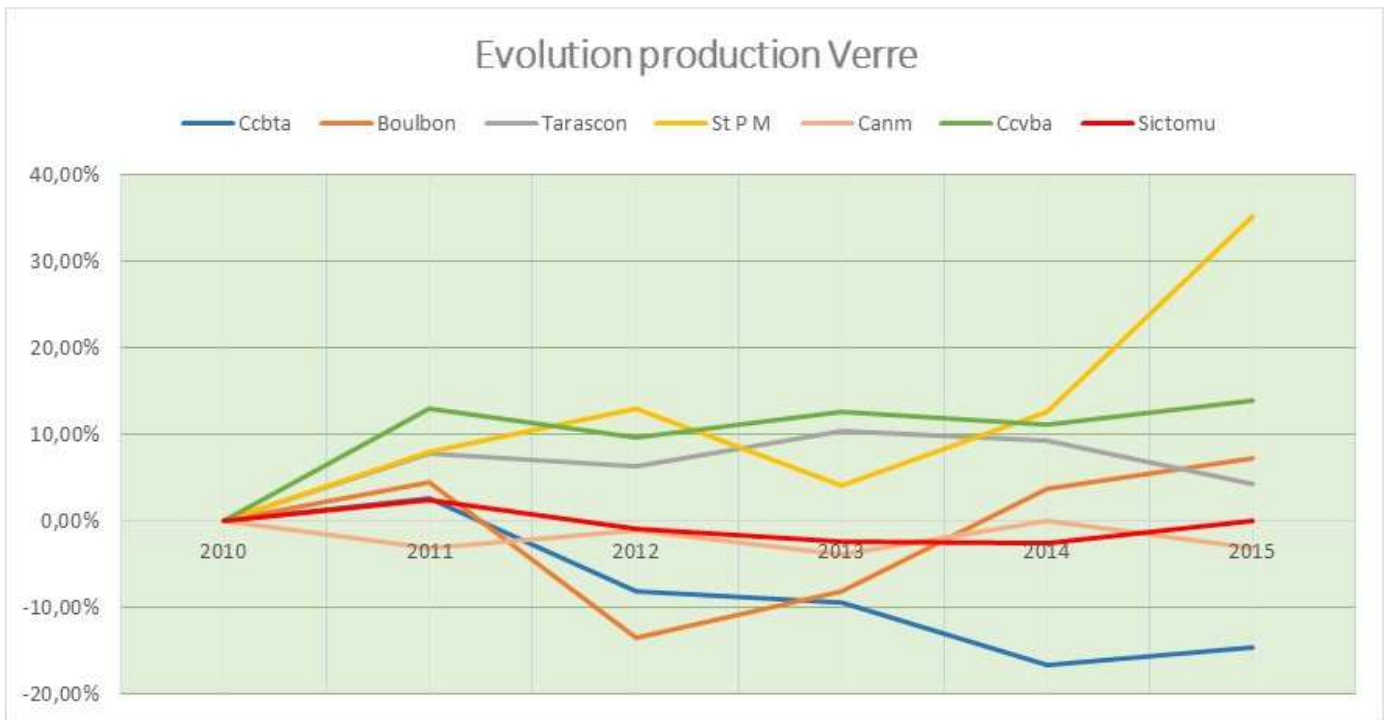
Il est utile, ici, de nuancer le tableau en précisant que les plus fortes évolutions sont celles provenant de collectivités ayant le plus de marges de progression.



Verres :

En 5 ans la progression du tonnage Verre a évolué de 2,3 % seulement. Cela pourrait s'expliquer par une diminution de l'utilisation de ce type d'emballages car, parallèlement, le pourcentage de verre dans le ResTE diminue également. (5,9 % en 2011 pour 3,95 % en 2015).

Ici aussi, cependant, l'évolution est différente selon les collectivités.



Papiers :

La diminution des papiers est nettement plus marquée atteignant -35 % entre 2010 et 2015. Cette tendance de fond a été observée depuis l'apparition de l'éco-organisme Ecofolio, et le développement de la technologie numérique.

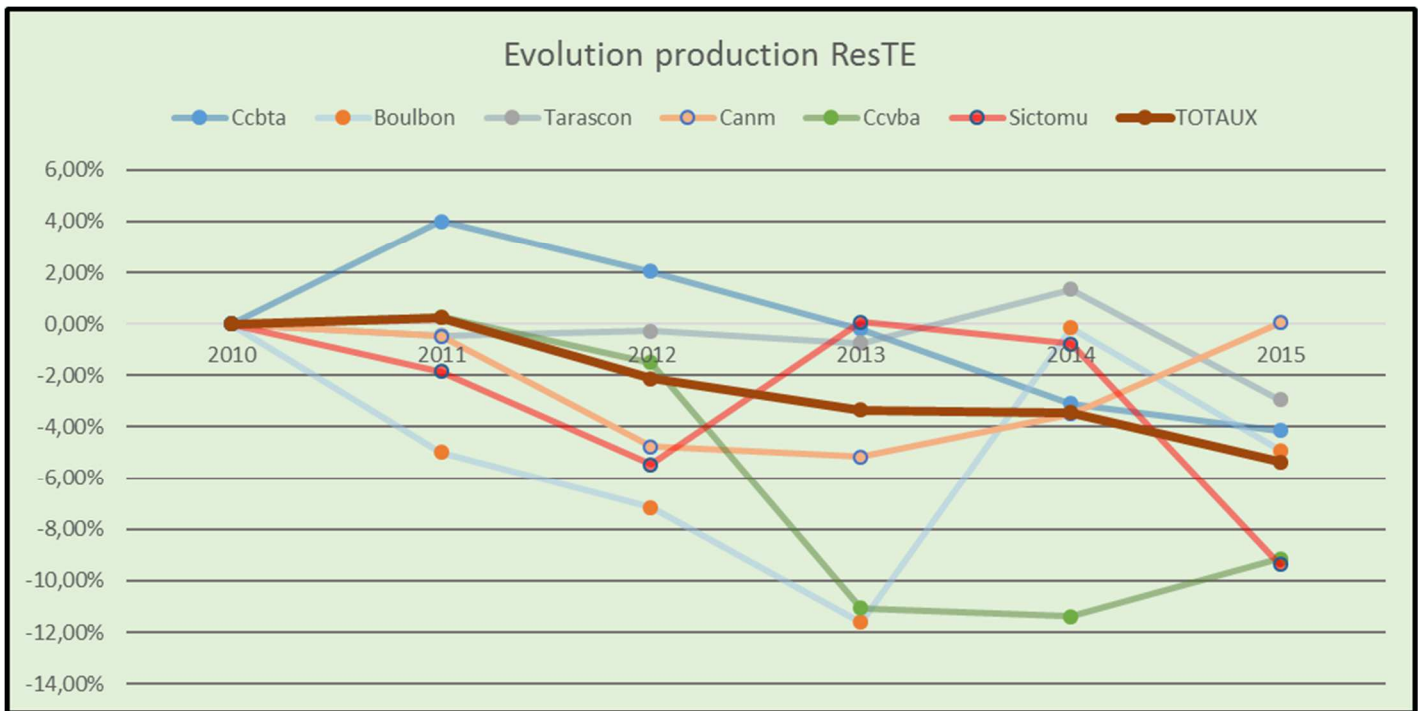


Res.T.E.

Suivre l'évolution du Res.T.E présente de l'intérêt car il permet de mesurer de manière plus fine si les différentes actions mises en place par le syndicat, rencontrent un écho positif sur la production de déchets résiduels.

Il faut cependant rester vigilant sur ce concept car une part encore trop importante de déchets d'activités économiques est collectée avec les déchets des ménages, et qu'il n'est pas possible d'extraire des statistiques en absence d'application de la redevance spéciale

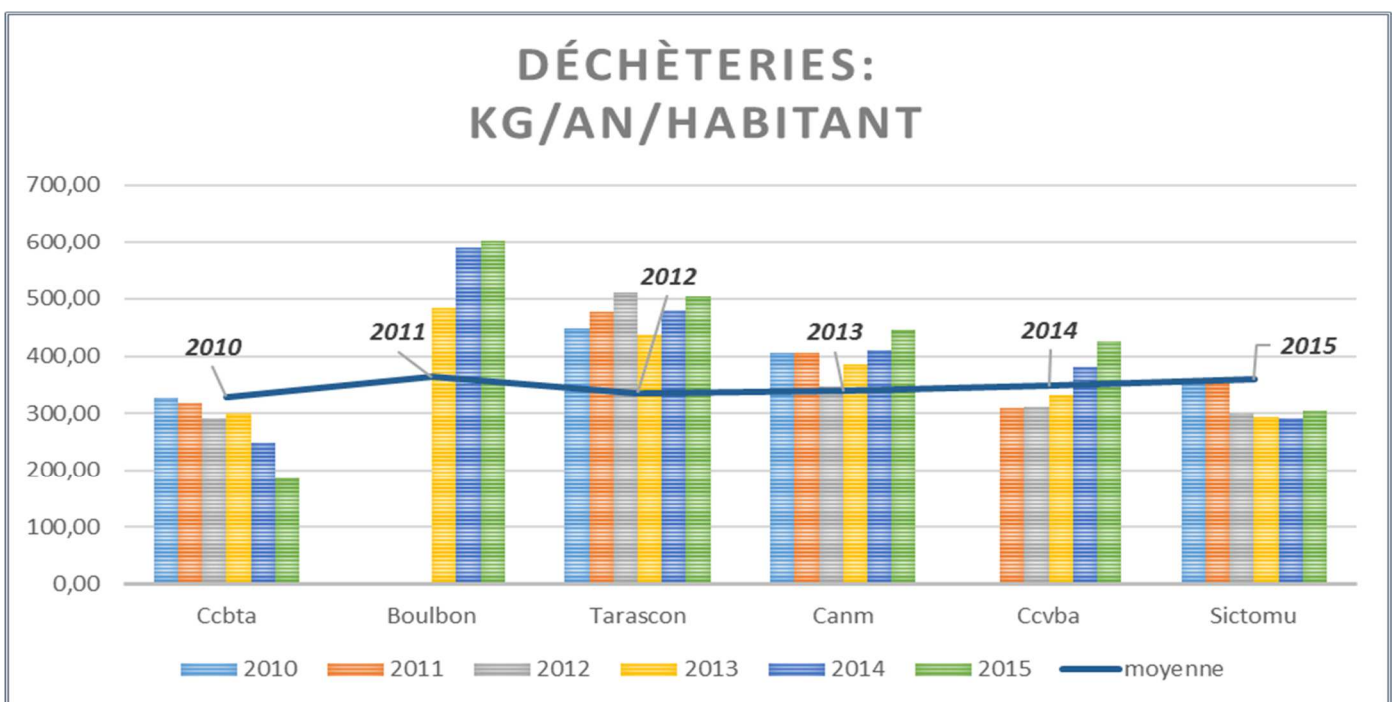
Néanmoins, l'évolution est à la baisse même si les objectifs de réduction prônés par l'Etat sont loin d'être atteints **(-10 % à l'horizon 2020)**.



Les déchèteries :

Les déchèteries présentent une situation paradoxale où certaines progressent de manière constante alors que d'autres connaissent une évolution à la baisse.

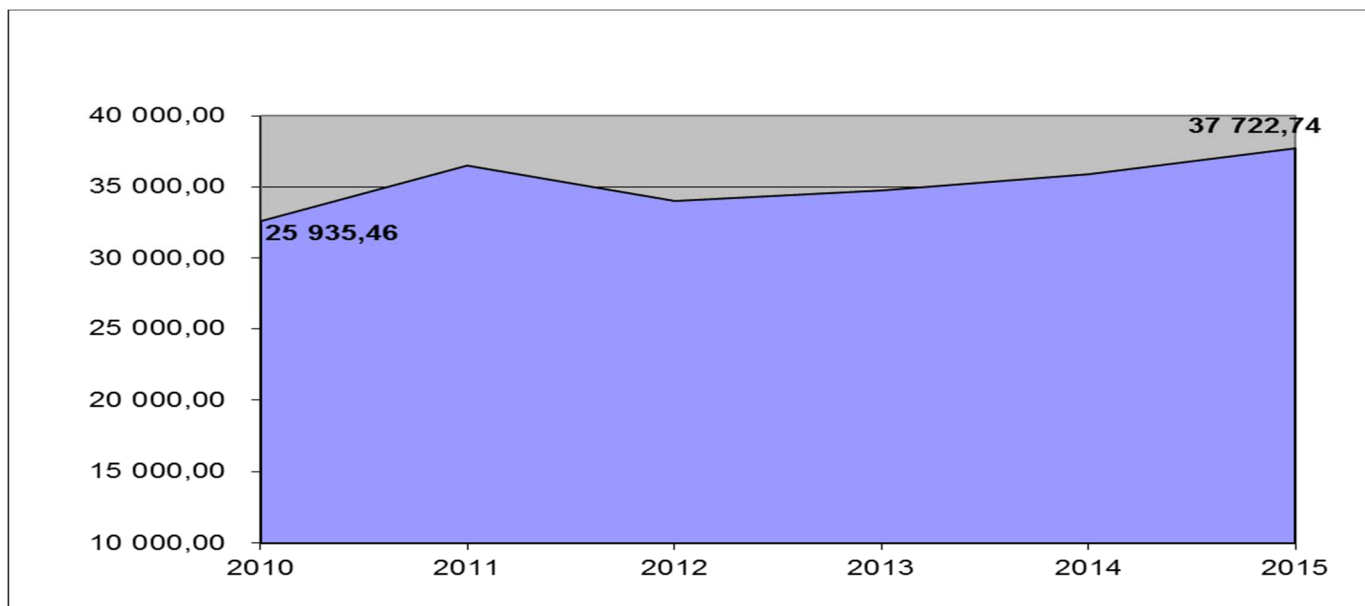
De manière globale, la « performance » par an et par habitant reste en moyenne identique sur la plage considérée, mais elle traduit, ici aussi, des différences notables qui doivent interpeller les collectivités sur les actions à mettre en place.



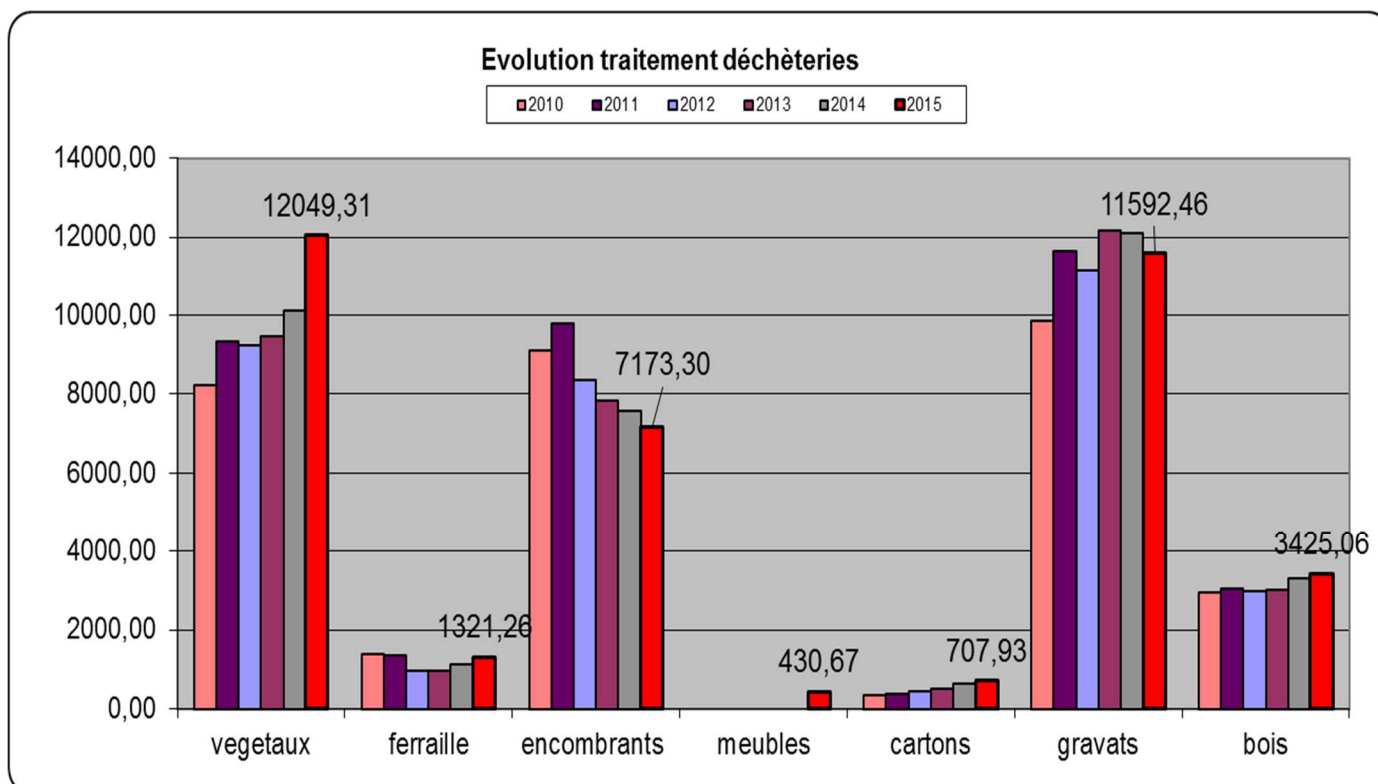
Il est à noter que

- ✓ Pour la CCBTA, la diminution importante du poids par habitant provient de la séparation physique des déchets des ménages et de ceux des professionnels, ces derniers n'étant plus pris en charge par le service public.
- ✓ Pour le SICTOMU, cela pourrait s'expliquer par l'application systématique d'une facturation envers ce même type d'utilisateur, ce qui a amené une modération des apports.

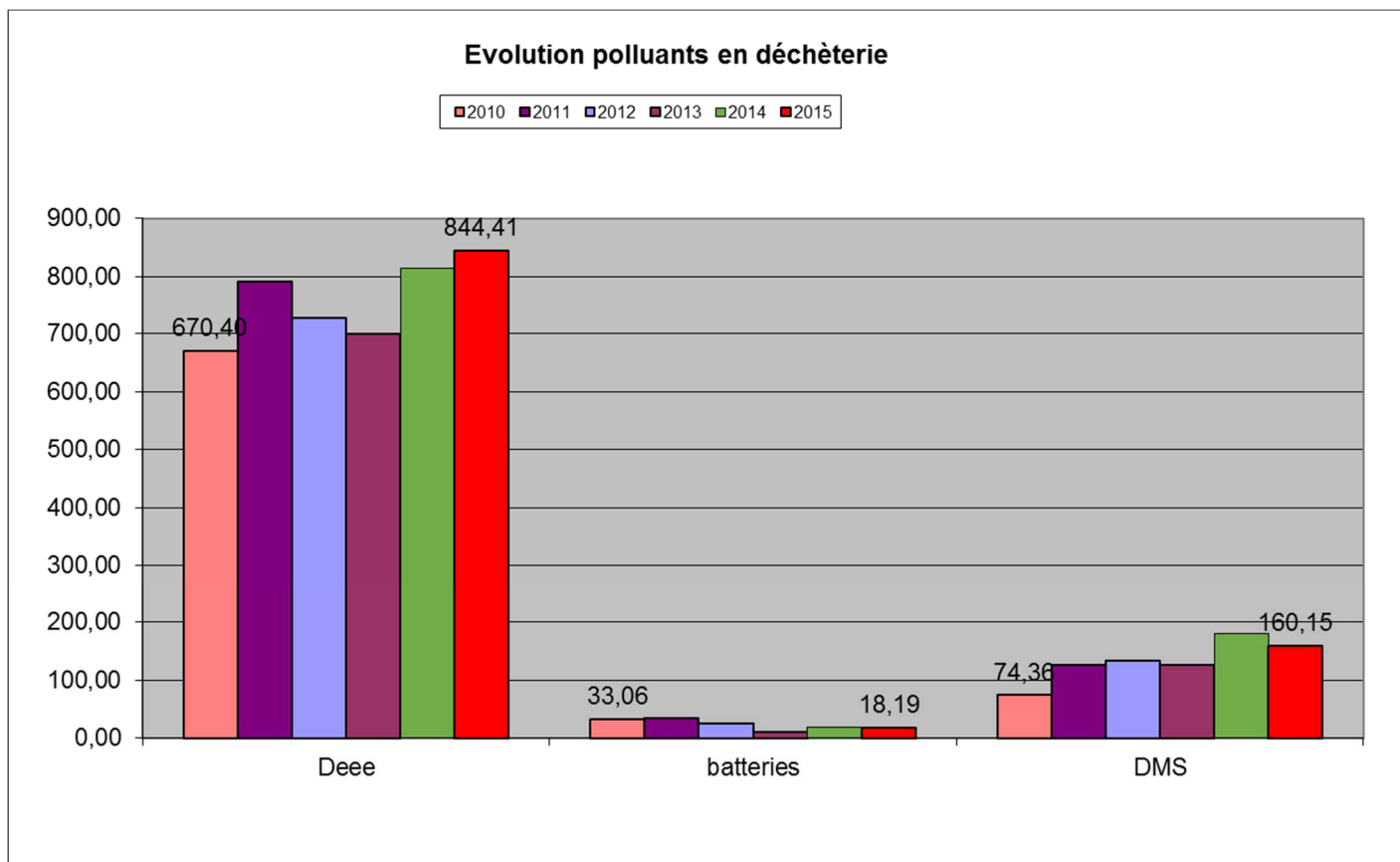
Dans le détail, nous constatons une progression moyenne de 2 000 tonnes par an, ce qui ne peut s'expliquer par la seule augmentation de la population.



L'effet cumulé des apports des professionnels et du « détournement » de certains déchets vers les déchèteries permet de mieux comprendre cette évolution :



On constatera, ici, que la création de la filière « meubles » et la mise en place des bennes « professionnels » par la CCBTA représentent un effet important sur le flux « encombrants », et dans une moindre mesure sur les gravats. En revanche, l'augmentation des végétaux est préoccupante.

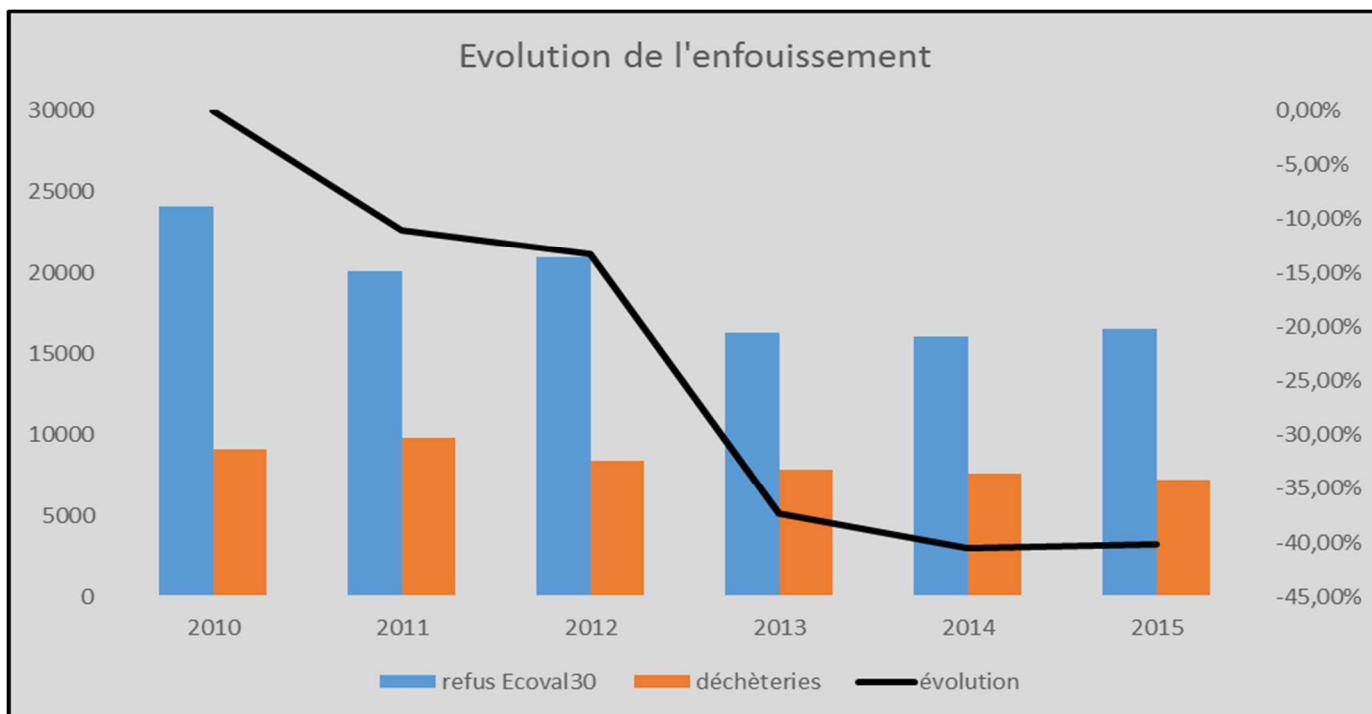


En matière de gestion des flux polluants, les tonnages sont variables et l'effet EcoDDS semble s'évaporer après un déstockage vraisemblable en 2014.

 Taux d'enfouissement :

La Loi de transition énergétique précitée, prévoit également comme objectif de diminuer la part d'enfouissement des déchets non dangereux afin de progresser dans la valorisation matière et le recyclage (-30 % à l'horizon 2020 et -50 % à l'horizon 2025).

Grâce au travail de coordination mené avec le délégataire, mais également le déploiement des différentes filières de valorisation en déchèteries, **le taux d'enfouissement des déchets de SRE a diminué de plus de 40 % entre 2010 et 2015.**



G. Actions de Prévention

Le syndicat a développé un plan de qualité et de prévention afin :

- ✚ Soit d'accompagner les collectivités dans l'élaboration ou la poursuite de leur plan local de prévention ;
- ✚ Soit d'initier des actions globales pouvant permettre la réduction du tonnage de déchets, à l'échelle du territoire syndical.

Pour l'année 2015, une action phare a été menée, par l'achat et la mise à disposition de gobelets réutilisables auprès des collectivités et des associations désireuses de se lancer dans la démarche. Cette initiative a connu un certain succès, puisque plus de 20 000 gobelets ont été prêtés entre mai et décembre.

Par ailleurs, la première fête de la récup, organisée par le syndicat, a rencontré également un succès inattendu puisque plus de 600 personnes venant du territoire ou des communes limitrophes, ont visité les stands durant cette journée.

H. Actions de communication (Le détail de ces actions se trouve en annexe)

Outre les traditionnelles « Feuilles du tri » distribuées à plus de 40 000 exemplaires, les actions de communication ont permis de développer plusieurs axes forts, à savoir :

- ✚ Les interventions scolaires ayant sensibilisé près de 2 300 élèves,
- ✚ La création de nouveaux personnages identitaires,
- ✚ L'organisation de la deuxième édition du JEU TRI MIEUX, permettant de mettre en lumière le tri des flacons en plastique,
- ✚ La tenue du stand sur les marchés ou durant des manifestations spécifiques,
- ✚ Les visites habitants.

INDICATEURS FINANCIERS

I. Modalités d'exploitation

Sud Rhône Environnement ne fonctionne que par le truchement de prestations de service (à l'exception de la communication). Le syndicat fait donc appel à un certain nombre de partenaires privés, au travers de marchés publics.

Le tableau ci-après récapitule les prestations majeures de l'exercice 2015.

Nature de la prestation	Entreprise	Montant TTC 2015
Délégation de Service Public	ECOVAL 30	5 087 506 €
Transports centre de transfert Argilliers	Transports GENTES	126 006 €
Transports de déchèteries	PASINI SAS	700 805 €
Collecte colonnes papiers et verres	Ste Bernard VIAL	55 106 €
Traitement des déchets de déchèteries	SITA SUEZ – BIOCAMA – CHIMIREC-	1 037 286 € 40 920 € 78 887 €

J. Mode de financement

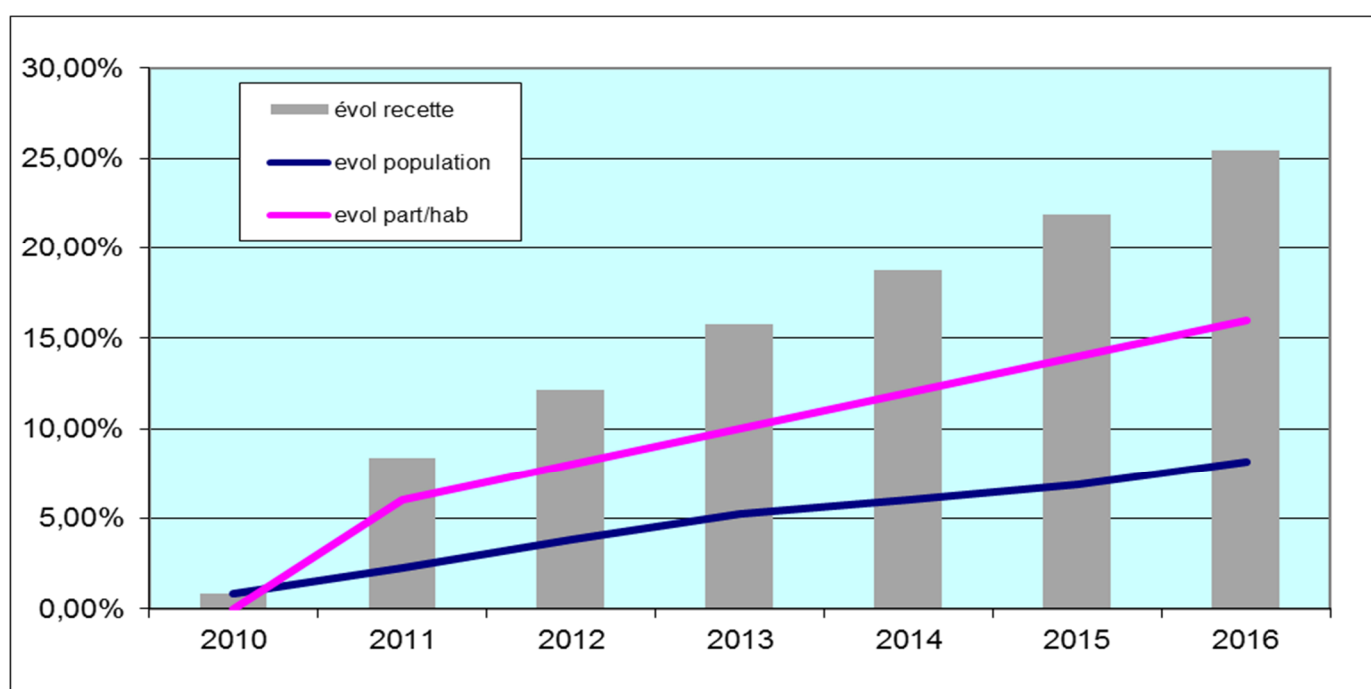
Pour fonctionner, le syndicat fait appel à différentes ressources, dont la majeure partie provient des collectivités membres.

a) **Part par habitant**

Chaque collectivité verse annuellement à SRE une cotisation équivalente à la population INSEE au 1^{er} janvier de l'année. Cette participation sert, essentiellement, à couvrir les frais d'administration, et de personnel.

Pour 2015, la part par habitant a été fixée à 2,85 €.

L'évolution de cette part par habitant depuis 2010 a été régulière bien que modérée.



Néanmoins, sans la génération de recettes spécifiques, l'équilibre du service ne pourrait être assuré.

DEPENSES		RECETTES	
nature	montant	nature	Montant
Bâtiment administratif	27 728,85 €	Recettes de patrimoine	23 352,98 €
Fonctionnement divers	167 337,13 €	Fonctionnement divers	69 215,53 €
Dépenses non courantes	29 212,02 €		
Fonctionnement institution	205 794,86 €	Fonctionnement institution	12 407,70 €
Compétences hors traitement	407 010,29 €	Compétences hors traitement	428 985,32 €
TOTAL	837 083,15 €	TOTAL	533 961,53 €
Différence			-303 121,62 €
	part /hab théorique	-2,81 €	
	part /hab réelle	2,85 €	307 178,70 €
	Reste à financer	0,04 €	4 057,08 €

b) Participation des collectivités

L'ensemble des prestations de traitement qu'assure le syndicat est remboursé par les collectivités membres en fonction des tonnages produits.

Fidèle au principe du pollueur /payeur, l'assemblée délibérante a souhaité sensibiliser ses membres en leur facturant le coût réel du traitement.

Nature	Coût unitaire HT
ResTE -Végétaux – Cartons- Papiers	79,61 € puis 91,49 €
Emballages	85,27 € puis 91,49 €
Encombrants	96,84 €
Bois	60, 50€
Plâtres	170,19 €
Meubles	61,60 €
Gravats	3,37 €
DDS	1 049,57 € et 255,62 € pour le transport

c) Coûts mutualisés

Afin de tenir compte de la solidarité naturelle qui préside à un syndicat mais également de l'éloignement de certains exutoires par rapport au lieu de production, dès l'origine, il a été institué une mutualisation des coûts de transport :

- ✚ Des déchèteries.

- ✚ Du centre de transfert d'Argilliers en ce qui concerne le ResTE. (SICTOMU).

En revanche pour cette même collectivité, SRE prend en charge le transport de la collecte sélective (à travers la part payée par habitant).

d) Recettes externes

Les recettes externes sont assurées par 2 canaux principaux :

- ✚ Les ventes de matériaux valorisables ou recyclables.

Ces dernières sont soumises à des variations conjoncturelles qui impactent parfois fortement les recettes attendues.

Nature	Valeur moyenne/Tonne
Papiers	15,90 €
Cartons	20, 73 €
Ferraille	95,00 €
Batteries	471,11 €

Les soutiens des éco-organismes

Les éco-organismes fonctionnent selon 2 principes différents :

- Le soutien financier par le versement d'aides au prorata des tonnages valorisés par la collectivité (Ecoemballages, Ecofolio) ;
- Le soutien opérationnel par la prise en charge directe des prestations de transport et de traitement et le versement d'une aide forfaitaire pour la communication ou la mise à disposition des lieux de collecte (Eco-mobilier, EcoDDS, Eco-systèmes).

Pour 2015, les recettes globales s'établissent de la manière suivante :

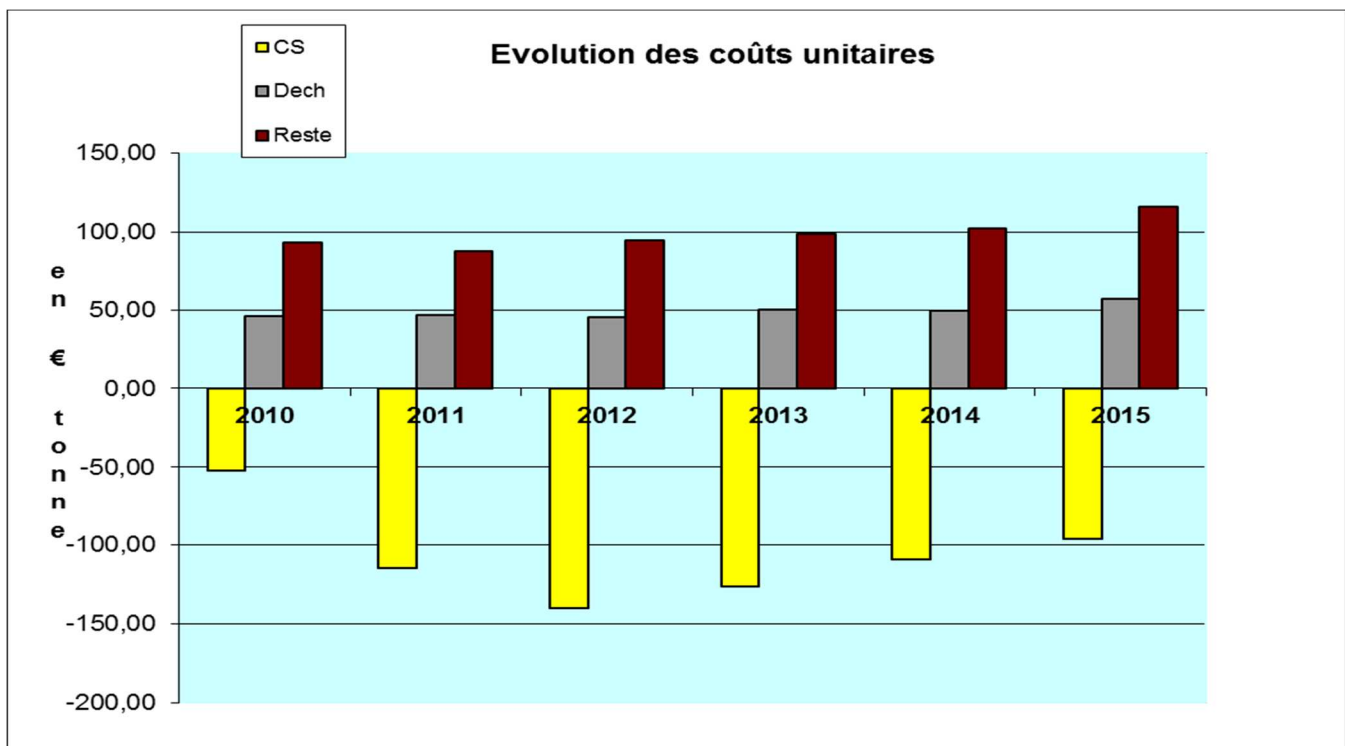
Eco-organisme	Montant total versé
Eco-emballages	1 118 527 €
Ecofolio	120 107 € (soutien 2014)
Eco-mobilier	97 390 € (versés en 2016)
Eco-systèmes (D3E)	51 226 €
EcoDDS	12 099 € (non versé car contentieux)

K. Coûts unitaires

Le calcul des coûts unitaires globaux, à l'échelle du syndicat présente des évolutions non négligeables. Ils ne sont représentatifs que des coûts supportés par le syndicat et non celui payé par les collectivités membres (voir plus bas)

Pour 2015, il est constaté une légère dégradation du coût moyen dû essentiellement à 2 facteurs :

- Un exogène qui est l'effondrement des prix d'achat des matériaux valorisables ;
- L'autre endogène, par la négociation de la DSP qui a entraîné une hausse du prix de traitement en milieu d'année.



Néanmoins le coût global reste raisonnable même si on perçoit nettement des marges d'économies potentielles, comme analysé ci-dessous.

Sud Rhône Environnement 2015								
	Tonnes	depenses	coût/tonne	recettes	recette/tonne	bilan	PU TTC/T	
Poubelle grise	31 039,96	3 590 860	115,69			3 590 860	115,69	
Collecte selective	2 510,08	408 995	162,94	1 272 342	506,89	- 863 347	-343,95	-96,04
jmr	2 266,94	249 993	110,28	144 472	63,73	105 521	46,55	
verre	3 572,91	57 482	16,09	101 604	28,44	- 44 122	-12,35	
vegetaux	12 034,35	1 158 672	96,28			1 158 672	96,28	57,22
Bois	3 425,06	234 017	68,32	46 066	13,45	187 951	54,88	
ferraille	1 321,26		-	129 938	98,34	- 129 938	-98,34	
batteries	18,19		-	9 019	495,91	- 9 019	-495,91	
gravats	11 592,46	44 923	3,88			44 923	3,88	
piles	5,81		-			-	0,00	
cartouches encre	0,83		-			-	0,00	
DASRI	2,02		-			-	0,00	
DMS	150,62	81 125	538,61	10 581	70,25	70 544	468,36	
huile vidange	39,78						0,00	
capsules aluminuim	1,28						0,00	
huile alimentaire	5,26		-			-	0,00	
Amiante	3,40	894	263,10			894	263,10	
plâtre	654,80	122 584	187,21			122 584	187,21	
encombrants	7 173,30	764 129	106,52	1 435	0,20	762 694	106,32	
polystirène/ cartons	1 217,74	117 338	96,36	16 938	13,91	100 400	82,45	
pneus usagés								
meubles	358,37	5 337,76		43 741	122,06	- 38 403	-107,16	
DEEE	844,41	-	-	48 497	57,43	- 48 497	-57,43	
Totaux	78 239	6 836 348		1 824 632		5 011 716	64,06	
participation Coll						300 868	3,85	
transport dechèterie						717 260	9,17	
transport OM						77 736	0,99	
Total général						6 107 580	78,06	
par habitant	105568						57,85	

a) **ResTE**

La stagnation des indices de variation des prix a permis de limiter la hausse résultant de l'avenant passé avec le délégataire.

Le coût unitaire de 2015 s'étagé à 115,69 € TTC en progression de 13,23 % par rapport à 2014.

Ce n'est qu'en réduisant de manière sensible cette part de déchets que des économies réelles pourront être faites. Il faut, en effet, garder à l'esprit qu'une part non négligeable de ce gisement est composée de déchets provenant des professionnels, et ne devraient pas être ramassés par le service public.

b) **Collecte Sélective**

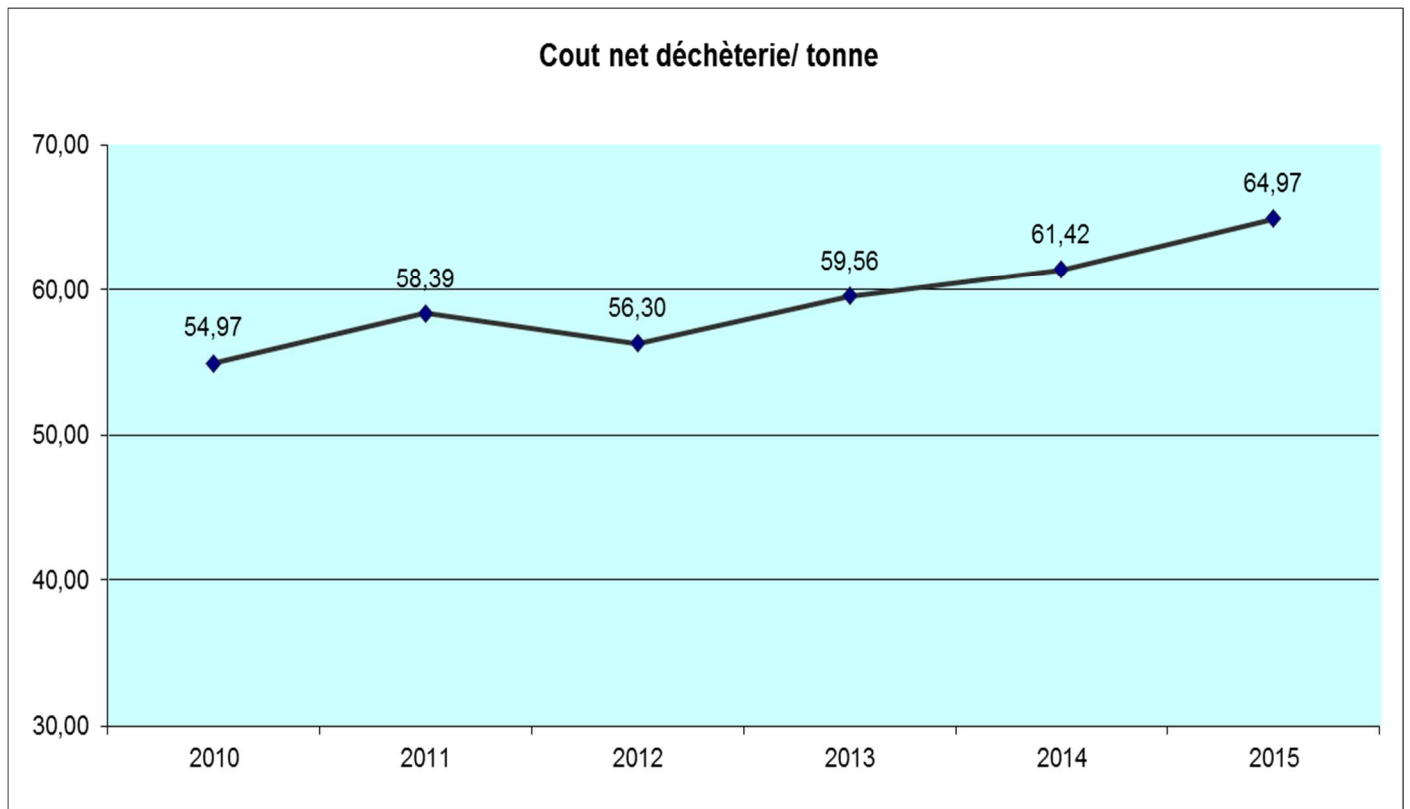
La collecte Sélective inclut, ici, les emballages, le papier et le verre.

Son évolution est relativement stable nonobstant les variations dues à la contraction du gisement papiers et les soubresauts des tarifs d'achat.

Néanmoins, il convient d'être très vigilants car il n'est pas certain que les soutiens mis en place perdurent dans leur forme actuelle. Des efforts d'optimisation doivent être menés pour garantir une meilleure valorisation de ces produits plutôt que de les trouver dans le ResTE.

c) Déchèteries

L'évolution des coûts en déchèteries mérite une attention particulière, car sa progression est constante alors que de multiples filières REP ont été mises en place, ce qui devrait générer des économies.



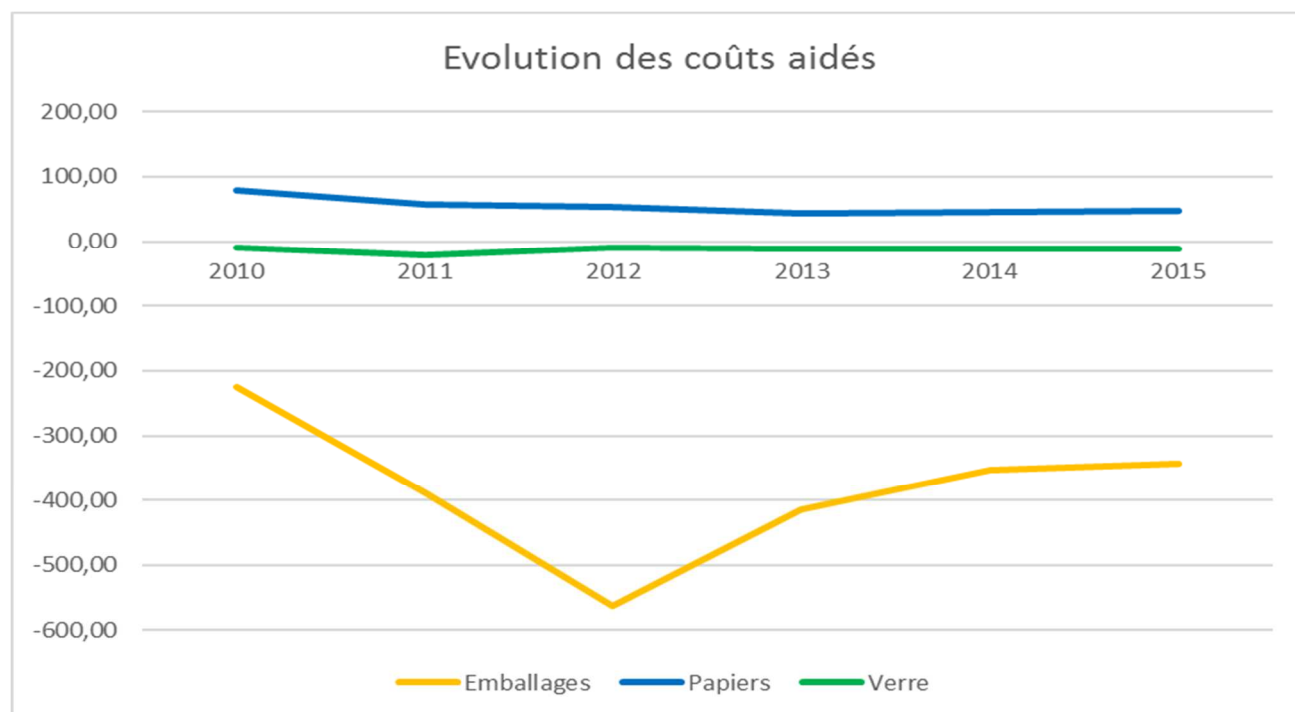
Une des raisons essentielles de cette dérive réside dans le relâchement de l'optimisation des poids de bennes à transporter. En effet, alors que le nombre de rotations augmente fortement depuis 2010, le poids moyen transporté par benne, diminue régulièrement. Il convient, donc, de corriger cette tendance rapidement sous peine de constater une explosion du budget déchèterie.



L. Evolution des coûts aidés

Le coût aidé est le coût net d'un produit lorsqu'on a décompté le coût du traitement (TTC) dont on a défalqué, l'ensemble des recettes perçues sur ce flux (ventes, soutiens, subventions...)

Pour l'heure, il n'est pas possible de définir le coût aidé de l'ensemble des déchets, certains éléments n'ayant pas été dissociés lors du suivi de gestion 2015.



On constatera, comme dit plus haut, que la variation la plus sensible se trouve sur les emballages car les facteurs de qualité, quantité et prix de vente jouent rapidement sur le faible volume pris en compte.

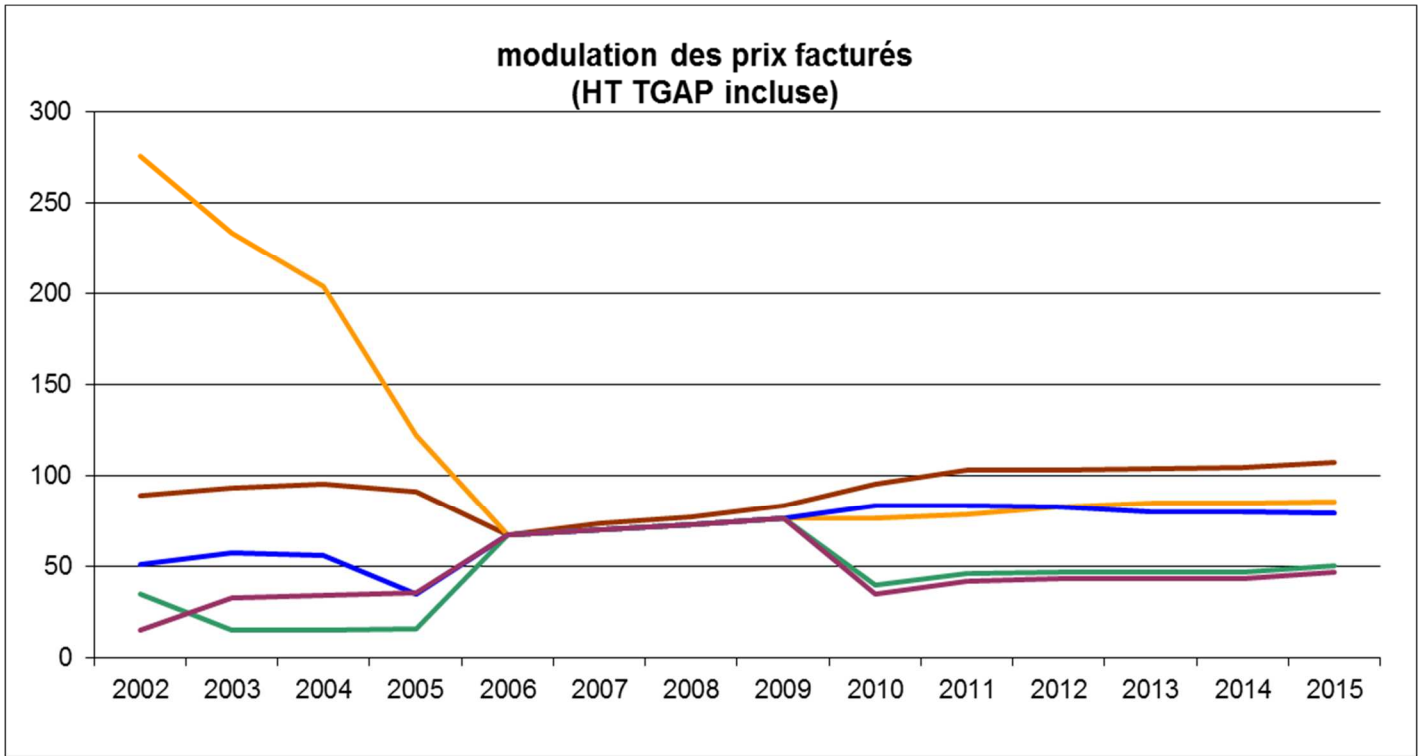
M. Les coûts facturés aux collectivités

Afin de maintenir une dynamique favorable à la valorisation des déchets, à compter de 2010, le syndicat a tenu à moduler les prix facturés aux collectivités pour les produits traités sur le CVD d'ECOVAL30.

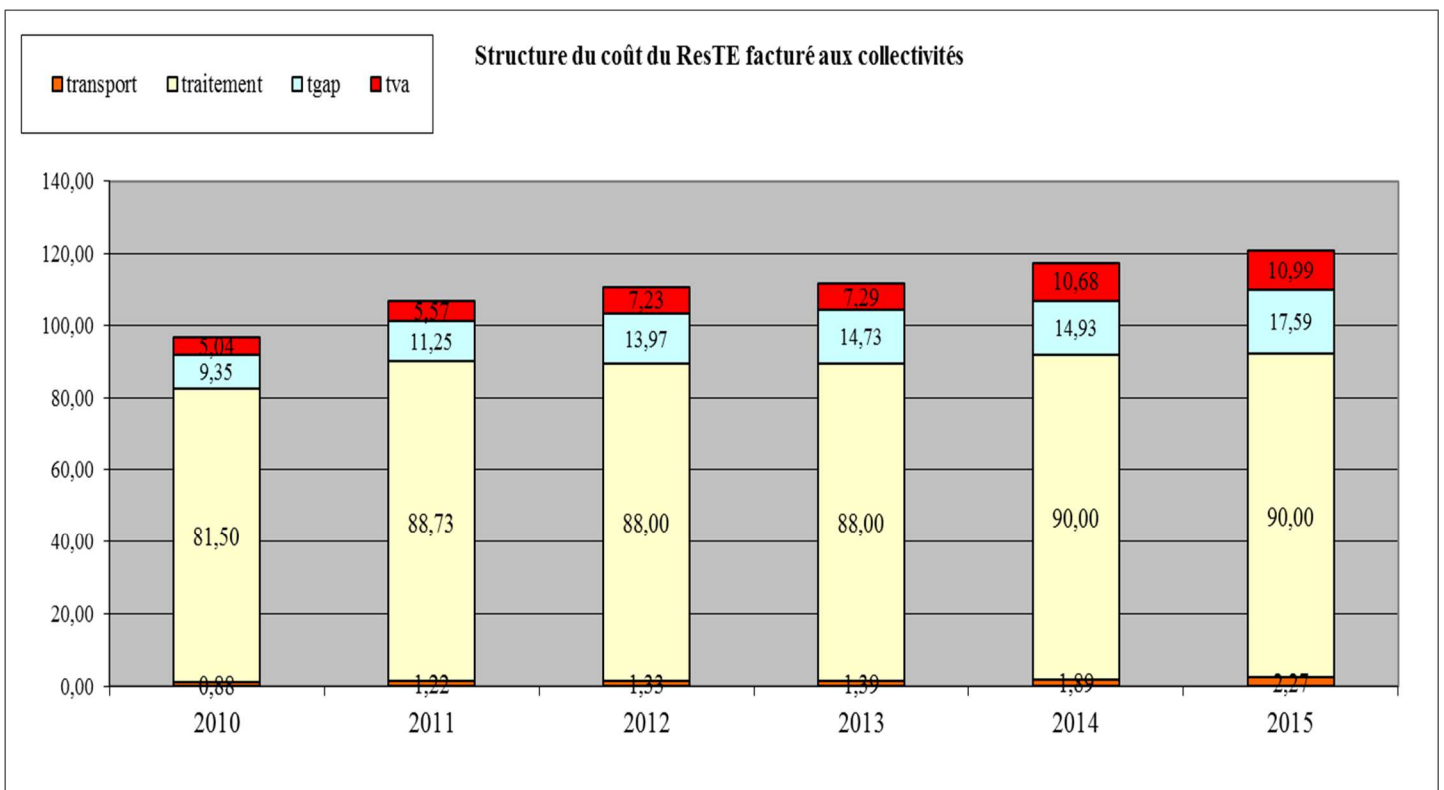
Il en résulte un transfert des coûts vers le flux le moins valorisable : le ResTE.

Pour 2015 les tarifs Hors taxe ont été arrêtés de la manière suivante :

- ✚ Végétaux : 50 €,
- ✚ Cartons : 47 €,
- ✚ Papiers : 79,51 €,
- ✚ Emballages : 85,27€,
- ✚ ResTE : 90 € auxquels s'ajoute la TGAP et le transport mutualisé.



Ainsi le coût réel de la poubelle grise atteint des coûts globaux supérieurs à 100€



CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

La volatilité des coûts couplée à une augmentation sensible du tarif du délégataire, doit conduire le syndicat à mettre en œuvre des actions visant à :

- ✚ Réduire le gisement à traiter de manière significative. Une des solutions préconisées depuis longtemps, est le détournement des déchets des professionnels vers les filières qui leur sont adaptées.
De même, il serait dangereux de faire abstractions des évolutions réglementaires qui imposent que ces mêmes professionnels doivent séparer les déchets organiques.
- ✚ Poursuivre le développement de filières de valorisation, tant par la mise en place des filières REP quand celles-ci existent, que par le soutien financier au délégataire dans sa recherche de solutions pérennes d'un traitement optimisé.
- ✚ Accompagner les collectivités dans leur réflexion globale d'optimisation des collectes, surtout si celles-ci aboutissent à une meilleure qualité des déchets collectés.
Rappelons qu'en 2015, 28 % de la poubelle grise n'était pas à sa place. Les modes de collecte jouent pour une grande part dans cette situation.

Il appartient donc aux collectivités membres de s'interroger sur la pertinence de certaines de leurs pratiques et du mode de financement inhérent à leur service, afin de conforter une tendance encore trop fragile malgré les résultats satisfaisants constatés.

La raison d'être du syndicat réside aussi dans sa capacité à accompagner ses changements, pour le bien de tous ses membres.

Rapport présenté et validé par le conseil syndical du.....

Le Président

Bernard DUPONT